

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	4
Pouvoirs	2
Votants	16

COMMUNE D'YDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Christian MAURIO.

Étaient excusés : Clotilde JULLARD, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA, Sophie TOURANDRE, Pauline BRETHOME

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

106-2024 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 15 Voix Pour,
et 1 Voix Contre (Christian MAURIO),**

- DESIGNE Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

**La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD**



**Le Maire
Alain DELAGE**



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETHEROMÉ (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Etalent excusées : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

107-2024 – DECISION MODIFICATIVE N°6 – BUDGET COMMUNE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT						
Dépenses			Recettes			
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant	
2111-48	Terrains nus	-500.00				
2315-126	Install. Matériel et outillage technique	-4 000.00				
21848-127	Autres matériels de bureau et mobiliers	-105.54				
2315-146	Install. Matériel et outillage technique	-7 000.00				
2188-211	Autres immobilisations corporelles	-1 106.40				
2315-1464	Install. Matériel et outillage technique	-1 200.00				
2313-1465	Constructions	-20 989.16				
2313-1467	Constructions	-4 000.00				
21838-213	Autres immobilisations corporelles	-3 500.00				
21838-208	Autre matériel informatique	-1 500.00				
2315-1461	Install. Matériel et outillage technique	+43 901.10				
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00	

Vu le budget Commune 2024,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 18 Voix Pour,
et 1 Voix Contre (Christian MAURIO)

- **APPROUVE** la décision modificative n°6 au budget Commune 2024 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

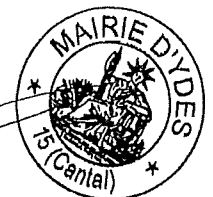

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

108-2024 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-141	Install. Matériel et outillage technique	+321.44	458201-0	Opérations pour le compte de tiers	-321.44
458101-0	Dépenses (à subdiviser par opération)	-321.44	13111-141	Subv.équipt Agence de l'Eau	+321.44
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

Vu le budget Assainissement 2024,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 18 Voix Pour,
et 1 Voix Contre (Christian MAURIO)

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget Assainissement 2024 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETHERMÉ (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

109-2024 – DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-142	Install. Matériel et outillage technique	+169 964.80			
2315-143	Install. Matériel et outillage technique	-169 964.80			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

Vu le budget Assainissement 2024,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°4 au budget Assainissement 2024 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

110-2024 – DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-141	Install. Matériel et outillage technique	+243 712.84			
2315-143	Install. Matériel et outillage technique	-243 712.84			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

Vu le budget Assainissement 2024,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 au budget Assainissement 2024 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETHERMÉ (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

111-2024 – BUDGET COMMUNE – AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2025 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

M. le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, et après avis favorable de la Commission des Finances, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article, pour le budget général 2025, à hauteur de 122 451.38 € (25% x 489 805.54 € « crédits ouverts dépenses d'investissement 2024 »)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATIONS	BP	DM	TOTAL	AUTORISATIONS 2025
126 - Adressage	8 000.00	-4 000.00	4 000.00	1 000.00
128 – Fonds ouvrage Médiathèque	7 000.00	0	7 000.00	1 750.00
145 – Voirie communale	120 000.00	+111 000.0	231 000.00	57 750.00
183 – Travaux électrification	28 500.00	+28 500.00	57 000.00	14 250.00
211 – Groupe scolaire	6 000.00	-1 106.40	4 893.60	1 223.40
213 – Signalisation Sécurité	5 000.00	-3 500.00	1 500.00	375.00
218 – Fournitures de travaux en régie	23 000.00	0	23 000.00	5 750.00
1461 – Centre Socio-Culturel transition énergétique	180 000.00	-36 098.90	143 901.10	35 975.27
1465 – Eglise Ydes-Bourg	102 000.00	-86 489.16	15 510.84	3 877.71
1467 - Gendarmerie	6 000.00	-4 000.00	2 000.00	500.00
TOTAL	485 500.00	4 305.54	489 805.54	122 451.38

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** les propositions de M. le Maire que dessus,
- **AUTORISE** le maire à signer tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Etalent excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

112-2024 – TARIFS MUNICIPAUX 2025

Sophie TOURNADRE, concernée par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Sur proposition de la commission des finances,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
par 17 Voix Pour
et 1 Voix Contre (M. Christian MAURIO),

- **DECIDE** d'appliquer, pour l'année 2025, les tarifs municipaux repris en annexes à la présente délibération concernant :

- Les loyers et locations proposés par la commune (annexe n° 1),
- Les locations des salles communales (annexe n° 2),
- Les prestations et ventes (annexe n° 3).

- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

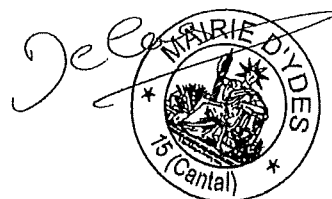
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



TARIFS DES LOYERS ET LOCATIONS PROPOSES PAR LA COMMUNE D'YDES

(à compter de la date anniversaire du bail ou de la convention)

DESIGNATION	ADRESSE	Tarifs 2025			OBSERVATIONS
		MONTANT ANNUEL	MONTANT TRIMESTRIEL	MONTANT MENSUEL	
LOCAUX COMMERCIAUX					
LOCAL COMMERCIAL (Agence immobilière)	Place Georges Pompidou			selon indice	334,29 € en 2024 - calcul indice
LOCAL FAMILLES RURALES	Place Georges Pompidou			280 €	
LOCAL COMMERCIAL (Vétérinaire)	Place de la Liberté			388 €	
MICRO CRECHE	Rue des Ecoles			selon indice	421,05 € en 2024 - calcul indice
BUREAU DE POSTE	Rue Dr Basset			selon indice	931,81 € en 2024 - calcul indice Plus charges
CENTRE DE TRI POSTAL	Avenue Roger Besse			selon indice	1 466,13 € en 2024 - calcul indice Plus charges
AUTRES LOCAUX					
A.E.M.O. (ancienne Mairie)	Place de la Liberté	4 519 €			Plus charges
SECOURS CATHOLIQUE (ancienne Mairie)	Place de la Liberté	439 €			
M. Louis GINHAC, Guérisseur (ancienne Mairie)	Place de la Liberté			133 €	
Espace France Services	Rue du Dr Basset				
PMI Conseil Départemental (Mairie)	Place Georges Pompidou	327 €			
LOGEMENTS					
Appart M. Serge CONDAMINE	Place de la Liberté			276 €	Plus charges
Appart N° 1 (Ancienne Garderie)	Place de la Liberté			276 €	Plus charges
Appart N° 2 (Ancienne Garderie)	Place de la Liberté			276 €	Plus charges
Appart N° 3 (Ancienne Ecole de Lagnac)	Rue des Ecoles Lagnac			357 €	Plus charges
Appart N° 4 (Ancienne Ecole de Lagnac)	Rue des Ecoles Lagnac			398 €	Plus charges
Appart N° 5 Ancienne Gare d'Ydes Centre	Rue de la Gare			235 €	Plus charges
Appart N° 6 Centre Socio (local Restos du Cœur)	Rue du Professeur H Mandor	133 €			Charges coinprises
Studio cinéma	Rue du 11 Novembre			180 €	Plus charges
GARAGES					
Garage rue Victor HUGO N° 1	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 2	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 3	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 4	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 5	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 6	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 7	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage rue Victor HUGO N° 8	Rue Victor Hugo			35 €	
Garage Carrefour rue Victor HUGO N° 9	Rue Victor Hugo			255 €	
Garage Cinéma N° 10	Rue du 11 Novembre			51 €	
AUTRES BÂTIMENTS					
Gendarmerie	Allée des Templiers	77 224,73 €			
Centre de Secours	Rue Arsène Vermeuzouze				Frais de chauffage

TARIFS DES LOYERS ET LOCATIONS PROPOSES PAR LA COMMUNE D'YDES

(à compter de la date anniversaire du bail ou de la convention)

DESIGNATION	ADRESSE	Tarifs 2025			OBSERVATIONS
		MONTANT ANNUEL	MONTANT TRIMESTRIEL	MONTANT MENSUEL	
TERRAINS					
Parcelles Les Plaines - ZO 102,104,123,174	Les Plaines Lagnac	714 €			
Parcelles Les Plaines - Soubronno - ZO 29 et 124	Les Plaines Lagnac	164 €			
Parcelles Les Jacquilloux - ZP 0011, 0174	Lagnac	1 214 €			
Parcelles Pont de Vic Les Cougaires Est (Iha) - ZH 0081	Station Pompage de Vic	143 €			

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024

Date de reception de l'AR: 02/12/2024

015-211502653-DEL_112_2024-DE

A G E D I

TARIFS LOCATION DES SALLES

DESIGNATION	ADRESSE	BENEFICIAIRE	OBSERVATIONS	2025
Anclenne-Mairie (Salle rdc)	Place de la Liberté	Scrabble Club, "Aux Couleurs du Temps" et GRETA		
		Associations externes / Entreprises / Organismes		72 €/jour 41 €/demi journée
Anclenne-Gardielle	Place de la Liberté	Association "Le Bostringue"		
Immeuble-Centre de Tri Postal (1er étage)	Avenue Roger Besse	Le Chœur des Volcans		
Anclenne-École de Lorgnac	Lorgnac	Club Générations Mouvement d'Ydes		
La Marquise d'Ydes-Centre	Rue de la Gare	Associations communales		
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		72 €/jour 41 €/demi journée
Salle des Fêtes Ydes-Bourg	Ydes-Bourg	Associations communales		
		Familles Ydes		72 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		72 €/jour 41 €/demi journée
		Caution		327 €
Centre Socio-Culturel	Rue Pr Henri Mondor	Associations communales		
		Associations communales avec recettes		82 €
		Associations extérieures avec ou sans recettes		225 €
		Entreprises et CE Ydes (œuvres sociales)		
		Entreprises Promos Commerciales		225 €
		Personnel Communal		51 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 40€	194 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 60 €	327 €
		Cuisines et Vaisselle		62 €
		Forfait nettoyage		164 €
		Caution		327 €
		Forfait électricité-chauffage pour les particuliers / Communales avec recettes / Associations extérieures	Asso. Forfait applicable entre le 01/11 et le 31/03	72 €
		ASNC (Gym Seniors)	Mardi après-midi	
		ASNC (Ateliers passerelle)	Mardi après-midi et Jeudi matin	
		Tango Rock	Vendredi soir	
Salle des Fêtes de Fanostre	Rue Jean Jaurès	Associations communales		
		Associations communales avec recettes		30 €
		Associations extérieures avec ou sans recettes		102 €
		Personnel Communal		51 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 30€	153 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 40€	235 €
		Cuisines et Vaisselle		62 €
		Caution		327 €
		Particuliers / Asso.communales avec recettes / Asso.extérieures		Consommation électricité facturée du 01/11 ou 31/03
Salle de la Marquise Lorgnac	Lorgnac	Associations communales		
		Associations communales avec recettes		30 €
		Associations extérieures avec ou sans recettes		82 €
		Personnel Communal		51 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 20€	92 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 30€	133 €
		Vaisselle		62 €
		Caution		327 €
		Particuliers / Asso.communales avec recettes / Asso.extérieures		Consommation électricité facturée du 01/11 ou 31/03
Salle du Cinéma	Rue du 11 Novembre	Associations communales		
		Associations communales avec recettes		82 €
		Associations communales avec recettes et projectionniste		132 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		174 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes avec projectionniste		235 €
		Entreprises et CE Ydes (œuvres sociales)		
		Caution		327 €
Salle de Judo	Rue de la Mine	Judo Club d'Ydes		
		Autres cours (Sophrologie, Yoga, etc.)		102 €/an pour 1 h de cours par semaine 204 €/an pour 2h de cours par semaine
Vestiaires du Stade	Rue Arsène Vermeuzouze	Forfait nettoyage		100 €
Matériel abîmé, cassé ou disparu		Chaise		31 €
		Assiette plate ou creuse		4 €
		Assiette à dessert		3 €
		Fourchette, couteau, cuillère à soupe, petite cuillère		
		Verre ballon		

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024
Date de réception de l'AR: 02/12/2024
015-211502653-DEL_112_2024-DE
A G E D I

		Verre flûte		3 €
		Tasse à café		3 €
		sous tasse à café		2 €
		Corbeille à pain		5 €
		Carafe eau		4 €
		Ecocup		1 €
		Jetons		0,50 €

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024
Date de reception de l'AR: 02/12/2024
015-211502653-DEL_112_2024-DE
A G E D I

TARIFS PRESTATIONS ET VENTES

DESIGNATION	TARIFS 2025
CANTINE SCOLAIRE	PRIX DU REPAS <i>(année scolaire)</i>
Enfants école maternelle	QF < 1 250 : 1 € 1 251 < QF < 2 000 : 3,35 € QF > 2 001 : 3,40 €
Enfants école élémentaire	QF < 1 250 : 1 € 1 251 < QF < 2 000 : 3,65 € QF > 2 001 : 3,70 €
Adultes (Agents et enseignants)	5,40 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE	Tarifs <i>(année scolaire)</i>
Tarif PERISCOLAIRE	
Garderie matin/soir et Aide aux devoirs	QF < 800 : 1 €/heure 801 < QF < 1 400 : 1,10 €/heure QF > 1 401 : 1,20 €/heure
Tarif ALSH MERCREDI	
1/2 journée sans repas	QF < 800 : 4 € 801 < QF < 1 400 : 6 € QF > 1 401 : 8 €
1/2 journée avec repas ou journée entière sans repas	QF < 800 : 5,80 € 801 < QF < 1 400 : 8,10 € QF > 1 401 : 11,20 €
Journée entière avec repas	QF < 800 : 8,50 € 801 < QF < 1 400 : 14 € QF > 1 401 : 17,50 €
Absence injustifiée d'un enfant inscrit au repas	4,45 € le repas
MEDIATHEQUE	ADHESIONS
<i>Résidents Ydes / Sumène Artense Communauté / Hors Sumène Artense Communauté</i>	
19 ans et +	19 €
11-18 ans	5 €
0-10 ans	5 €
<i>Touristes</i>	
Tarif	10 €
Caution	50 €
CONCESSIONS CIMETIERES (Perpétuel)	YDES-CENTRE et YDES-BOURG
2 places	357 €
4 places	694 €
Colombarium (Ydes-Centre / Ydes-Bourg)	694 €
Dispersion des cendres	123 €
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Utilisation du domaine public	Forfait 30 €
INSTALLATION DES CIRQUES	
Forfait électricité / eau	

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024 Date de reception de l'AR: 02/12/2024 015-211502653-DEL_112_2024-DE A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

113-2024 – PROJET DE CREATION DE TROIS LOGEMENTS PASSERELLES ET D'UN LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL – DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX PAR LE CABINET BASSET B&A

M. le Maire expose que le Cabinet d'Etudes BASSET B&A propose d'effectuer les diagnostics avant travaux dans le cadre du projet de création de trois logements passerelles et d'un logement locatif communal, pour le prix de 2 145.83 € H.T.
Il propose à l'Assemblée d'accepter cette offre.

Vu le Budget Communal,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 Voix Pour,
et 2 Voix Contre (Pauline BRETOME, Christian MAURIO),**

- **ACCEPTE** l'offre du Cabinet d'Etudes BASSET B&A, sis 35 Rue Raspail 19110 BORT-LES-ORGUES, pour effectuer la mission des diagnostics avant travaux, dans le cadre du projet de création de trois logements passerelles et d'un logement locatif communal, pour le prix de 2 145.83 € H.T.
- **DIT** que cette dépense sera prise en charge par le Budget Communal ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

114-2024 – PROJET DE CREATION DE TROIS LOGEMENTS PASSERELLES ET D'UN LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL – MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SECURITE-SANTE PAR BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

M. le Maire expose que le Cabinet d'Etudes BUREAU VERITAS CONSTRUCTION propose d'effectuer les missions suivantes dans le cadre du projet de création de trois logements passerelles et d'un logement locatif communal :

- Contrôle technique et missions connexes, pour le prix de 4 725.00 € H.T. ;
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé, pour un montant de 3 785.00 € H.T.

Il propose à l'Assemblée d'accepter ces deux offres.

Vu le Budget Communal,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 Voix Pour,
et 2 Voix Contre (Pauline BRETOME, Christian MAURIO),

- **ACCEPTE** l'offre du Cabinet d'Etudes BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, 1 Place Zaha Hadid, 92400 COURBEVOIE, pour effectuer les missions suivantes dans le cadre du projet de création de trois logements passerelles et d'un logement locatif communal :

- Contrôle technique et missions connexes, pour le prix de 4 725.00 € H.T. ;
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé, pour un montant de 3 785.00 € H.T.

- **DIT** que ces dépenses seront prises en charge par le Budget Communal ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

115-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025 – TRANSFORMATION D'UN BATIMENT EXISTANT POUR UN USAGE FUTUR DE TROIS LOGEMENTS PASSERELLES ET D'UN LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL

M. le Maire informe l'Assemblée que la Commune d'Ydes souhaite entreprendre des travaux de transformation du bâtiment « Pharmacie de la Mine », sis 26 Rue du Docteur Alfred Basset, pour un usage futur de trois logements passerelles et d'un logement locatif communal.

Vu l'appel à projets DETR/DSIL 2025,

Vu l'estimation des travaux qui s'élève à 455 168.33 € H.T.,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 17 Voix Pour,
et 2 Voix Contre (Pauline BRETOME, Christian MAURIO),

-SOLLICITE une subvention au titre de la DETR/DSIL 2025, pour le projet de transformation du bâtiment « Pharmacie de la Mine », sis 26 Rue du Docteur Alfred Basset, pour un usage futur de trois logements passerelles et d'un logement locatif communal

-DIT que cette opération est estimée à 455 168.33 € H.T.

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux	455 168.33 €
Subvention DETR/DSIL (40 %)	182 067.33 €
Subvention Conseil Départemental du Cantal	75 000.00 €
Autofinancement	198 101.00 €

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2025,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETTHOMÉ (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

115-2024-C DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025 – TRANSFORMATION D'UN BATIMENT EXISTANT POUR UN USAGE FUTUR DE TROIS LOGEMENTS PASSERELLES ET D'UN LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL

Annule et remplace pour erreur matérielle la délibération n° 115-2024

M. le Maire informe l'Assemblée que la Commune d'Ydes souhaite entreprendre des travaux de transformation du bâtiment « Pharmacie de la Mine », sis 26 Rue du Docteur Alfred Basset, pour un usage futur de trois logements passerelles et d'un logement locatif communal.

Vu l'appel à projets DETR/DSIL 2025,

Vu l'estimation des travaux qui s'élève à 455 168.33 € H.T.,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 17 Voix Pour,
et 2 Voix Contre (Pauline BRETTHOME, Christian MAURIO),**

-SOLLICITE une subvention au titre de la DETR/DSIL 2025, pour le projet de transformation du bâtiment « Pharmacie de la Mine », sis 26 Rue du Docteur Alfred Basset, pour un usage futur de trois logements passerelles et d'un logement locatif communal

-DIT que cette opération est estimée à 455 168.33 € H.T.

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux	455 492.62 €
Subvention DETR/DSIL (40 %)	182 197.05 €
Subvention Conseil Départemental du Cantal	75 000.00 €
Autofinancement	198 295.57 €

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2025,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIO
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 17/01/2025
Date de réception de l'AR: 17/01/2025
015-211502653-DEL_115C_2024-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

116-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL – PROJET DE TRANSFORMATION D'UN BATIMENT EXISTANT POUR UN USAGE FUTUR DE TROIS LOGEMENTS PASSERELLES

M. le Maire informe l'Assemblée que la Commune d'Ydes souhaite entreprendre des travaux de transformation du bâtiment « Pharmacie de la Mine », sis 26 Rue du Docteur Alfred Basset, pour un usage futur de trois logements passerelles.

Considérant que le Conseil Départemental du Cantal subventionne la construction de logements passerelles à hauteur de 25 000 € par logement,

Vu l'estimation des travaux qui s'élève à 455 168.33 € H.T.,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 17 Voix Pour,
et 2 Voix Contre (Pauline BRETOME, Christian MAURIO),

-SOLLICITE une subvention de 75 000 € auprès du Conseil Départemental du Cantal, pour le projet de transformation du bâtiment « Pharmacie de la Mine », sis 26 Rue du Docteur Alfred Basset, pour un usage futur de trois logements passerelles et d'un logement locatif communal

-DIT que cette opération est estimée à 455 168.33 € H.T.

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux	455 168.33 €
Subvention DETR/DSIL (40 %)	182 067.33 €
Subvention Conseil Départemental du Cantal	75 000.00 €
Autofinancement	198 101.00 €

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2025,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

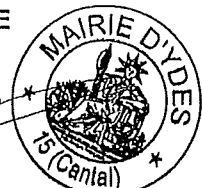

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETHERMÉ (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

117-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2025 – TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE ET DE MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA SECURITE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL D'YDES

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune d'Ydes entreprend actuellement des travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel, sis 17 Rue du Professeur Henri Mondor.

Vu l'appel à projets DETR/DSIL 2025,

Vu l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2024 autorisant le démarrage de ces travaux,

Vu le montant des travaux qui s'élève à 614 023.99 € H.T.,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

-SOLLICITE une subvention au titre de la DETR/DSIL 2025, pour les travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel, sis 17 Rue du Professeur Henri Mondor.

-DIT que cette opération s'élève à 614 023.99 € H.T.

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux	614 023.99 €
Subvention DETR/DSIL (40 %)	245 609.59 €
Subvention Fonds Vert (sollicitée)	122 804.80 €
Subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	100 000.00 €
Autofinancement	145 609.60 €

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2025,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024

Date de réception de l'AR: 02/12/2024

015-211502653-DEL_117_2024-DE

AGEDI

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

118-2024 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A L'INVESTISSEMENT 2021-2026 AUPRES DE SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE – TRAVAUX D'AMELIORATION ENERGETIQUE ET DE MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA SECURITE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL D'YDES

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune d'Ydes entreprend actuellement des travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel, sis 17 Rue du Professeur Henri Mondor.

Vu le Fonds de Concours à l'Investissement 2021-2026 de Sumène Artense Communauté,
Vu l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2024 autorisant le démarrage de ces travaux,
Vu le montant des travaux qui s'élève à 614 023.99 € H.T.,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

-SOLLICITE auprès de Sumène Artense Communauté, le Fonds de Concours à l'Investissement 2021-2026, pour les travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel, sis 17 Rue du Professeur Henri Mondor.

-DIT que cette opération s'élève à 614 023.99 € H.T.

-PRECISE le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

MONTANT TOTAL H.T. des travaux	614 023.99 €
Subvention DETR/DSIL 2025 (sollicitée)	122 804.80 €
Subvention Fonds Vert 2024 (sollicitée)	122 804.80 €
Subvention du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (acquis)	100 000.00 €
Fonds de Concours à l'Investissement 2021-2026	123 434.58 €
Autofinancement	144 979.81 €

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2025,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

119-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA F.D.S.E.A. DU CANTAL – 77^{ème} CONGRES DE LA SECTION NATIONALE DES FERMIERS ET METAYERS DE LA F.N.S.E.A.

M. le Maire expose à l'Assemblée que la F.D.S.E.A. du Cantal (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) se prépare à accueillir les 4 et 5 février 2025, le 77^{ème} Congrès de la Section Nationale des Fermiers et Métayers de la F.N.S.E.A. à Aurillac.

A cet effet, la F.D.S.E.A. sollicite un soutien financier des communes pour faire de cet évènement une véritable réussite, et mettre en lumière des valeurs portées par l'agriculture et le sens de l'accueil cantalien.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'organisation de ce Congrès National.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

-ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 200 € en faveur de la F.D.S.E.A. du Cantal pour l'organisation du 77^{ème} Congrès de la Section Nationale des Fermiers et Métayers de la F.N.S.E.A., les 4 et 5 février 2025, à Aurillac,

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

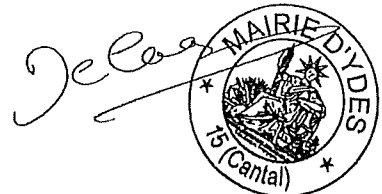
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Etaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

120-2024 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES D'YDES ET L'ASSOCIATION « LE BASTRINGUE »

M. le Maire indique à l'Assemblée que la subvention communale annuelle 2023 n'a pas été versée à l'association des Donneurs de Sang Bénévoles d'Ydes, ni à l'association « Le Bastringue », suite à un différend sur les documents sollicités par la Commune.

Il propose de régulariser cette situation, et d'accorder une subvention exceptionnelle de 340 € à l'association des Donneurs de Sang Bénévoles d'Ydes et de 1 000 € à l'association « Le Bastringue ».

Vu le Budget Communal,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

-ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 340 € à l'association des Donneurs de Sang Bénévoles d'Ydes et de 1 000 € à l'association « Le Bastringue ».

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

121-2024 – GARANTIE D'UN EMPRUNT ACCORDE A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU CANTAL – CONSTRUCTION DE TROIS PAVILLONS RUE DES ECOLES A LARGNAC

M. le Maire indique à l'Assemblée que l'Office Public de l'Habitat du Cantal a sollicité la garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant total de 398 366 €, constitué de quatre lignes de prêt et contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Conseil Départemental du Cantal apporte sa garantie pour les 50 % restants. Ce prêt est destiné à financer la construction de trois logements sis Rue des Ecoles à Lagnac.

La garantie de la Commune serait accordée pour la durée totale du prêt (50 ans) et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, l'Office Public de l'Habitat du Cantal, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, de ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 50 % pour le remboursement de ce prêt souscrit par l'Office Public de l'Habitat du Cantal.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le contrat de prêt N° 162706 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat Cantal ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

à 16 Voix Pour,

2 Voix Contre (Patrice MAURIO, Christian MAURIO),

et 1 Abstention (Pauline BRETHOME),

-ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 398 366 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 162706, constitué de quatre lignes du Prêt.

La garantie de la Commune d'Ydes est accordée à hauteur de la somme en principal de 199 366 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

-DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Commune d'Ydes est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Commune d'Ydes s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

-DIT que la Commune d'Ydes s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

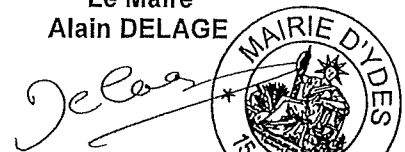
Pour copie conforme,

A Ydes, le 02 Décembre 2024

Le Maire

Alain DELAGE

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURICOURT
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024

Date de réception de l'AR: 02/12/2024

015-211502653-DEL_121_2024-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Pouvoirs	2
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusées : Clotilde JUILLARD, Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

122-2024 – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2025-2028

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;
Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Vu la délibération n°2024-26 du Conseil d'Administration du CDG 15 en date du 3 septembre 2024, relative à l'attribution du marché d'assurance statutaire ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal a négocié un contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les prestations qui incombent aux employeurs territoriaux vis-à-vis de leurs agents, en cas de maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, d'accident du travail, de maladies professionnelles, d'incapacité temporaire de travail, ou de décès en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,

M. le Maire expose à l'Assemblée que le Centre de Gestion a communiqué à la Collectivité les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 17 voix pour,
et 1 voix contre (Christian MAURIO),

- **ACCEPTE** la proposition suivante :

Assureur : CNP Assurances

Courtier : Relyens SPS

Durée du contrat : 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028.

Le contrat groupe est un contrat en capitalisation.

Agents affiliés CNRACL (titulaires ou stagiaires) :

Décès – Accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) – Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) – Maternité, adoption, paternité – Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) :

Tarification 1 :

GARANTIES	Indemnités journalières : Taux de prise en charge	Franchises	TAUX
Décès	Non concerné	Néant	8.59%
Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	100 %	Néant	
Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)	100 %	Néant	
Maternité / adoption / paternité	100 %	Néant	
Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	100 %	10 jours fermes	

.../...

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024
Date de réception de l'AR: 02/12/2024
015-211502653-DEL_122_2024-DE
A G E D I

Agents affiliés IRCANTEC :

Accident de service et maladie imputable au service – Maladie grave – Maternité, adoption, paternité – Maladie ordinaire :

Tout risques garantis avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt, en maladie ordinaire : 0.85 %

-DONNE tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 02/12/2024
Date de reception de l'AR: 02/12/2024
015-211502653-DEL_122_2024-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETHERMÉ (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

123-2024 – SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE - ADHESION AU SYNDICAT MIXTE GEMAPI AUZE SUMENE

Vu la délibération 20240926014DE du 26 septembre 2024 validant l'adhésion de Sumène Artense communauté au Syndicat Mixte du Bassin Versant Auze Sumène,

Vu les projets de statuts du syndicat mixte du bassin versant Auze Sumène qui prendra la dénomination Syndicat Mixte du Bassin-versant Auze Sumène (SyMBAS),

Considérant la constitution du syndicat mixte du Bassin Versant Auze Sumène à l'initiative des Communautés de communes du Pays Gentiane, du Pays de Mauriac, du Pays de Salers, de Sumène Artense communauté et de Xaintrie Val Dordogne

M. le Maire expose à l'Assemblée que lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024, les élus de Sumène Artense communauté ont validé les principes de structuration syndicale de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant Auze Sumène, validé les statuts du futur syndicat et l'adhésion de Sumène Artense communauté. Il est rappelé que pour des raisons de fluidité administrative, il est nécessaire de transformer l'entente Auze Sumène existante depuis 2019, en charge de la GEMAPI sur les bassins versant de l'Auze et de la Sumène, en syndicat de rivière.

L'objet du Syndicat Mixte du Bassin-versant Auze Sumène est d'exercer, par transfert, en lieu et place de ses membres et sur son périmètre d'intervention :

- la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) définie par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement,
- la compétence « animation-concertation de bassin » définie à l'item n° 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Les actions du syndicat sont d'intérêt général et visent l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques, la restauration et la protection des milieux aquatiques, dans le respect de la réglementation applicable, et s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques en vigueur sur son territoire.

M. le Maire donne lecture des statuts de ce syndicat dénommé « Syndicat Mixte du Bassin-versant Auze Sumène » (SyMBAS) et détaille les modalités de fonctionnement de la structure notamment en ce qui concerne les modalités de participation financière de chaque membre à l'équilibre global de fonctionnement et d'investissement.

M. le Maire précise que pour que Sumène Artense communauté puisse valablement adhérer à un syndicat, il faut :

- D'une part, l'accord du Conseil Communautaire, sous réserve de la validation par les communes membres
- D'autre part, l'accord des communes membres de Sumène Artense communauté dans les conditions de majorité requises pour sa création à savoir : les deux tiers au moins des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ; ou la moitié au moins des conseils municipaux, représentant les deux tiers de sa population dans un délai maximal de trois mois à compter de la notification de la décision de Sumène Artense communauté aux communes membres. Cette majorité doit comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

à 1 Voix Pour (Céline BOSSARD),

14 Voix Contre (René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Bernard BOUVELOT, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO),

et 4 Abstentions (Alain DELAGE, Isabelle LAURADOUX, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETOME)

- **S'OPPOSE** à l'adhésion de Sumène Artense communauté au Syndicat Mixte du Bassin Versant Auze Sumène

-**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
25 Novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusés	2
Pouvoirs	2
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-NEUF NOVEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD (arrivée à 18h15), Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE (arrivée à 18h05), Pauline BRETOME (arrivée à 18h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Marie-France DAMPRUND, Fabienne GARCIA

Pouvoirs : Marie-France DAMPRUND à Alain DELAGE, Fabienne GARCIA à Gisèle TERNAT

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

124-2024 – CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION D'YDES-BOURG – ACCORD DE PRINCIPE POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le marché de construction de la station d'épuration d'Ydes-Bourg est porté par la Commune de Saignes, et que la Commune d'Ydes participe au financement suivant une clé de répartition proportionnelle au nombre d'équivalent habitants.

Une procédure MAPA a été engagée par la Commune de Saignes, et une réunion s'est tenue en Mairie de Saignes, le 15 novembre 2024, au cours de laquelle le Bureau d'Etudes IMPACT CONSEIL, Maître d'œuvre de cette opération, a présenté l'analyse des offres de ce marché divisé en deux lots :

- **Lot n°1 : Station d'épuration :** deux propositions reçues.

L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise RMCL avec un montant de 749 191 € H.T.

- **Lot n° 2 : Réseaux d'assainissement :** deux propositions reçues.

L'offre la mieux disante est celle de l'entreprise BERGHEAUD au prix de 294 933.50 € H.T.

Le montant total de l'opération s'élève à 1 044 124.50 € H.T., et les travaux commenceront avant la fin de l'année 2024.

La Commune de Saignes va délibérer sur l'attribution de ce marché début décembre 2024.

A cet effet, M. le Maire propose à l'Assemblée de prendre un accord de principe sur ce marché.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DONNE UN ACCORD DE PRINCIPE** sur l'attribution du marché présenté ci-dessus, et relatif à la construction de la station d'épuration d'Ydes-Bourg porté par la Commune de Saignes. Le montant total des travaux s'élève à 1 044 124.50 € H.T.

-**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 02 Décembre 2024

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE

